



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. **Débitrice: Manufacture Rodolphe Cattin S.A.**, Rue de la Promenade-Noire 1, 2000 Neuchâtel
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
10 jours après la publication
4. **Remarques:** L'inventaire est déposé dix jours dès le 14 novembre 2014. Dans ce même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse art .260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.
But : développement, fabrication et commercialisation de montres, de pièces d'horlogerie et de mouvements, plus particulièrement dans le domaine de la haute horlogerie; ainsi que tous produits de luxe en relation avec les produits horlogers de la société; détenir et administrer, prendre et donner en licence des marques dans le domaine horloger.

Office des faillites
2053 Cernier

01809025

